

# CSAFAM

## UNSPAFAM

**Confédération des Syndicats d'Assistants  
Familiaux et d'Assistants Maternels**

CSAFAM - 9 chemin du patrouillard - 60530 FRESNOY EN THELLE - tél : 06.28.18.21.89

Courrier adressé à : SPAMAF, CGT, Synam-SPE-FO, CGT et FEPEM

Fresnoy en Thelle, le 3 juin 2013

Madame la secrétaire générale, Madame le Présidente,

Excédée par les dernières dispositions du ministère des finances concernant l'imposition des repas fournis par les employeurs et par le centre Pajemploi sur la transmission du renouvellement de l'agrément des assistants maternels, la CSAFAM a adressé des courriers dont elle souhaite vous faire part, aux destinataires concernés.

Ces dernières décisions émanant de Bercy et du centre Pajemploi, tout comme celles énoncées par le ministre du travail qui a décidé qu'aucune disposition du Code du Travail autres que celles citées à l'article L423-2 du Code de l'action sociale et des familles ne concernait des assistants maternels, ne sont que des régressions pour notre profession !

De même, les réformes prévues par la Caisse d'Allocation Familiale sont très préoccupantes !

En tant que syndicat professionnel, nous souhaiterions nous allier au vôtre en intersyndicale pour les sujets qui vous interpellent.

La profession va mal : en unissant nos forces, peut-être pourrions-nous réintégrer le Code du travail !

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande,

Bien syndicalement,

Nathalie DIORE  
Secrétaire générale de la CSAFAM

PJ : -courrier adressé au ministère des finances  
-courrier adressé au centre Pajemploi + annexes